

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2025

N° 2025/04.10

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Date de convocation : 21/03/2025

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, M. GARNIER Philippe, M. CŒUR Sébastien.

EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain).

EXCUSÉ : M. ASSOGBA Guillaume.

Objet de la délibération: ACQUISITION D'UN TERRAIN EN VUE D'UNE INSTALLATION TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'installation d'une antenne relais sur un point haut de la commune afin de résoudre les problèmes de réseau de téléphonie sur le territoire. Il rappelle qu'un site d'implantation a été prédéfini avec la société Orange sur le Haut de la Serre, à proximité du réservoir d'eau de la commune, sur la parcelle AH 13.

Des études préliminaires de faisabilité technique seront réalisées sur ce terrain par la société ATC France.

Ce terrain appartenant à un propriétaire privé, il est proposé au Conseil Municipal, sous réserve que le projet soit mené à terme, d'acquérir une portion d'environ 500m² de cette parcelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner un accord de principe à l'entreprise ATC France pour la réalisation des études de faisabilité sur ce terrain, de faire établir un bornage contradictoire précis du terrain nécessaire au projet ainsi que les promesses de vente et d'achat avec le propriétaire de la parcelle dans le but d'une acquisition si le projet est mené à terme.

Le Conseil Municipal, après avoir ouïe l'exposé de M. le Maire, à la majorité (11 pour, 1 contre et 1 abstention),

DONNE un accord de principe à l'acquisition d'une portion d'environ 500m² de la parcelle AH13 pour permettre la mise en place de l'antenne relais sous réserve que les études de faisabilité initiée par l'entreprise ATC France soient concluantes et que le projet puisse être mené à terme.,

DONNE TOUS POUVOIRS à M. le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT
Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Marigné is visible. The stamp features a central emblem with a building and a tree, surrounded by the text "MAIRIE DE MARIGNÉ" and "1870". A handwritten signature in black ink is written over the stamp, and a large, loopy oval scribble is drawn around the entire stamp and signature area.

La secrétaire de séance,
Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script, is written on the page.